

## Excès de vitesse, alcool au volant, refus d'obtempérer, conduite sans permis etc



Excès de vitesse, alcool au volant, refus d'obtempérer, conduite sans permis etc

**Blaziert** - Un incendie s'est déclaré lundi 29 mars dans un cellier de 100 m<sup>2</sup>, un moteur d'un frigo ayant pris feu. Les pompiers de Condom, La Romieu et Saint-Puy sont rapidement intervenus et ont évité la propagation à la maison d'habitation. Une femme de 49 ans incommodée par les fumées a été transportée à l'hôpital de Condom.

**Excès de vitesse** - Sur la commune de Blanquefort sur la D928 un automobiliste de 26 ans a été intercepté alors qu'il roulait à 129 km/h pour une vitesse autorisée de 80 km/h. Son permis de conduire a été suspendu. Sur la commune d'Endoufielle sur la D634, deux automobilistes ont été flashés, l'un à 133 km/h et l'autre à 131 km/h pour 80 km/h autorisé. Leurs permis de conduire ont retenus. Puis ce seront deux motards, l'un âgé de 35 ans et l'autre de 52 ans, qui se feront épinglés pour un excès de vitesse, ils roulaient à 130 km/h pour 80 km/h autorisé. Leurs permis de conduire ont été suspendus.

**Fleurance** - Samedi entre 20 h 30 et 21 h 15 un automobiliste de 42 ans a été contrôlé avec 1,54 g d'alcool par litre de sang et une automobiliste de 50 ans a présenté un taux d'alcoolémie de 1,2g. Les deux contrevenants ont eu leurs permis suspendus et verbalisés pour le non respect du couvre-feu.

**Auch** - Mardi 30 mars vers 10 h 43, chemin de la Réthourie, les pompiers sont intervenus suite à un fort dégagement de fumées dans trois bureaux appartenant au Conseil Départemental et attenants au collège Carnot. Les 9 employés de bureau ont été rapidement évacués tout comme les enfants, enseignants et personnels de service, soit au total 490 personnes. Au bout d'une demi-heure tout était rentré dans l'ordre avec la réintégration des collégiens et des personnes dans l'établissement scolaire. Il n'y a pas eu de blessé. La cause des fumées provenait d'un court-circuit du condensateur d'un néon.

### Nogaro -

Le jeudi 25 mars à 17 h 45, une patrouille de la communauté de brigades de Riscle effectue un contrôle routier dans la commune de Nogaro. Elle entend arriver dans sa direction un motocycliste qui malgré les gestes réglementaires d'arrêts effectués par les militaires, refuse d'obtempérer et tente de se soustraire au contrôle.

Les recherches entreprises immédiatement en vue de retrouver ce conducteur restent vaines. Une enquête est ouverte et permet d'identifier le propriétaire de la moto. Le 29 mars à 9 heures, les militaires de la COB de Riscle procèdent à l'interpellation de cet individu et à la mise en fourrière du véhicule.

Au cours de sa garde à vue, le mis en cause reconnaît les faits qui lui sont reprochés : refus d'obtempérer, conduite sans permis, défaut d'assurance, vitesse excessive eu égard aux circonstances, circulation sur voie ouverte à la circulation publique avec un cycle non soumis à réception, dépassement dangereux et émission de bruit gênant par un véhicule à moteur.

La personne est convoquée pour une audience correctionnelle devant le tribunal judiciaire d'Auch le 10 octobre prochain.